

Planifier un **Legs testamentaire.** Un geste pour la vie.

Le don par testament est **vos** héritage à la cause qui vous tient à cœur.

Différents types de legs s'offrent à vous. Il peut s'agir d'un **montant spécifique**, d'un **pourcentage de vos actifs successoraux** après le paiement des dettes, des impôts et des legs particuliers, ou encore de **l'ensemble des biens de votre succession**. Vous pouvez également nommer Leucan comme bénéficiaire subsidiaire en cas du décès d'un premier bénéficiaire.

Pour faire un don par testament, il est important d'en discuter avec votre notaire au moment de la rédaction de votre testament afin de prévoir une clause et d'identifier Leucan comme bénéficiaire de votre don afin d'éliminer toute confusion possible. Nous vous suggérons de partager vos souhaits de don auprès de vos héritiers; vous pourrez ainsi leur expliquer pourquoi ce don est important pour vous.

Afin de faciliter les échanges avec votre notaire, nous vous proposons des exemples de formulation de clauses testamentaires pour discussion. Ces derniers sont à titre indicatif seulement. **Il est important de bien identifier Leucan** afin d'assurer le respect de vos dernières volontés. Voici les renseignements importants à inclure :

Nom légal : Leucan inc.

Adresse : 550, avenue Beaumont, bureau 300, Montréal, Qc H3N 1V1

No d'enregistrement d'organisme de bienfaisance : 119018703 RR0001

Les trois formes de don par testament les plus courantes sont les suivantes :

Legs particulier (un montant fixe)

Je lègue à titre particulier la somme de X\$ à **Leucan inc, 550, avenue Beaumont, bureau 300, Montréal, Qc H3N 1V1, numéro d'enregistrement d'organisme de bienfaisance : 119018703 RR0001.**

Legs résiduaire (un pourcentage)

Je lègue le résidu de tous mes biens meubles et immeubles, incluant les régimes enregistrés, dont se composera ma succession comme suit : X % à **Leucan inc, 550, avenue Beaumont, bureau 300, Montréal, Qc H3N 1V1, numéro d'enregistrement d'organisme de bienfaisance : 119018703 RR0001.**

Legs universel (l'entièreté de vos biens)

Je lègue le résidu de tous mes biens meubles et immeubles à **Leucan inc, 550, avenue Beaumont, bureau 300, Montréal, Qc H3N 1V1, numéro d'enregistrement d'organisme de bienfaisance : 119018703 RR0001.**

Le don par testament est une affaire de cœur... un geste posé aujourd'hui qui perpétue vos valeurs et votre mémoire afin d'assurer la pérennité de Leucan.

Quelle que soit la forme de legs testamentaire que vous choisissiez, il est possible de le dédier à un service particulier de Leucan. À titre d'exemple, vous pourriez écrire « Je lègue à Leucan la somme de X \$ pour fins du service de... (choisir un ou plusieurs des services de Leucan) » :

Aide financière à Leucan

Soutien affectif et accompagnement

Massothérapie

Accompagnement et animation en salles de jeux en centre hospitalier Sensibilisation et accompagnement en milieu scolaire

Activités sociorécréatives

Accompagnement en soins palliatifs et deuil

N'hésitez pas non plus à partager votre projet lors de votre planification successorale avec votre conseiller financier. Il saura vous orienter vers la stratégie qui bénéficiera vos héritiers. Faire un don par testament ne veut pas nécessairement dire brimer ses héritiers. Il est possible de jumeler vos souhaits philanthropiques et le bien-être de vos proches et amis.

Pour plus d'information ou questions, veuillez communiquer nous. Il nous fera plaisir de vous faire suivre le livre **Merci** d'Alain Lévesque, qui vous donnera un aperçu du don par testament et autre forme de dons planifiés.

Pour plus de détails, veuillez communiquer avec laurence.courteau@leucan.qc.ca.

Siège social de Leucan

550, avenue Beaumont, bureau 300, Montréal (Québec) H3N 1V1
514 731-3696 ou 1 800 361-9643 • leucan.qc.ca